



réseau d'accompagnement des

PARENTS

ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LE BAS-RHIN

Référentiel du Schéma Départemental de
Services aux Familles 2019-2023

et

du Réseau d'Accompagnement des Parents

Gouvernance et mise en œuvre

JANVIER 2021

Udaf Bas-Rhin - 19 rue du Faubourg National - CS 70062 67067 Strasbourg Cedex

www.reseaudesparents67.fr

SOMMAIRE

■ LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES (SDSF)

1. OBJECTIFS	3
2. FONCTIONNEMENT	3
3. CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DE SERVICES PARENTALITÉ	4-11
4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	12-25

■ LE RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

1. OBJECTIFS	26
2. RENDEZ-VOUS	27
3. SUPPORTS	28
4. AMBASSADEURS	29
5. REFERENTS LOCAUX	32

■ SCHEMA RECAPITULATIF

34

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES

1. OBJECTIFS

Le Schéma est un outil d'aide à la décision pour les collectivités et l'ensemble des acteurs, sa vocation est de développer, améliorer et coordonner les politiques «petite enfance» et «parentalité». Il est signé par :

- **Les co-pilotes :** Etat - Caf - Conseil Départemental,
- **Les signataires :** Education Nationale ; Justice ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Alsace ; Agence Régionale de Santé (ARS) ; Association des Maires du Bas-Rhin ; Ville de Strasbourg ; Union Départementale des Associations Familiales (Udaf), Agence Régionale de Santé (ARS)

Six finalités transversales sont visées :

- La réduction des inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif
- La réponse aux besoins spécifiques des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles vulnérables
- Le maillage progressif du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité
- Le renforcement de l'articulation de l'accueil du jeune enfant et des actions de soutien à la parentalité,
- L'impulsion d'une action coordonnée des acteurs sur le territoire
- L'amélioration de l'information des familles sur l'offre disponible

Il se décline en «situation de vie» des familles

- Devenir parent
- Etre parent d'un jeune enfant
- Etre parent d'un enfant de 6 à 11 ans
- Etre parent d'un adolescent ou d'un jeune adulte
- Séparés mais toujours parents

et intègre le schéma départemental de l'animation de la vie sociale pour favoriser le vivre-ensemble.

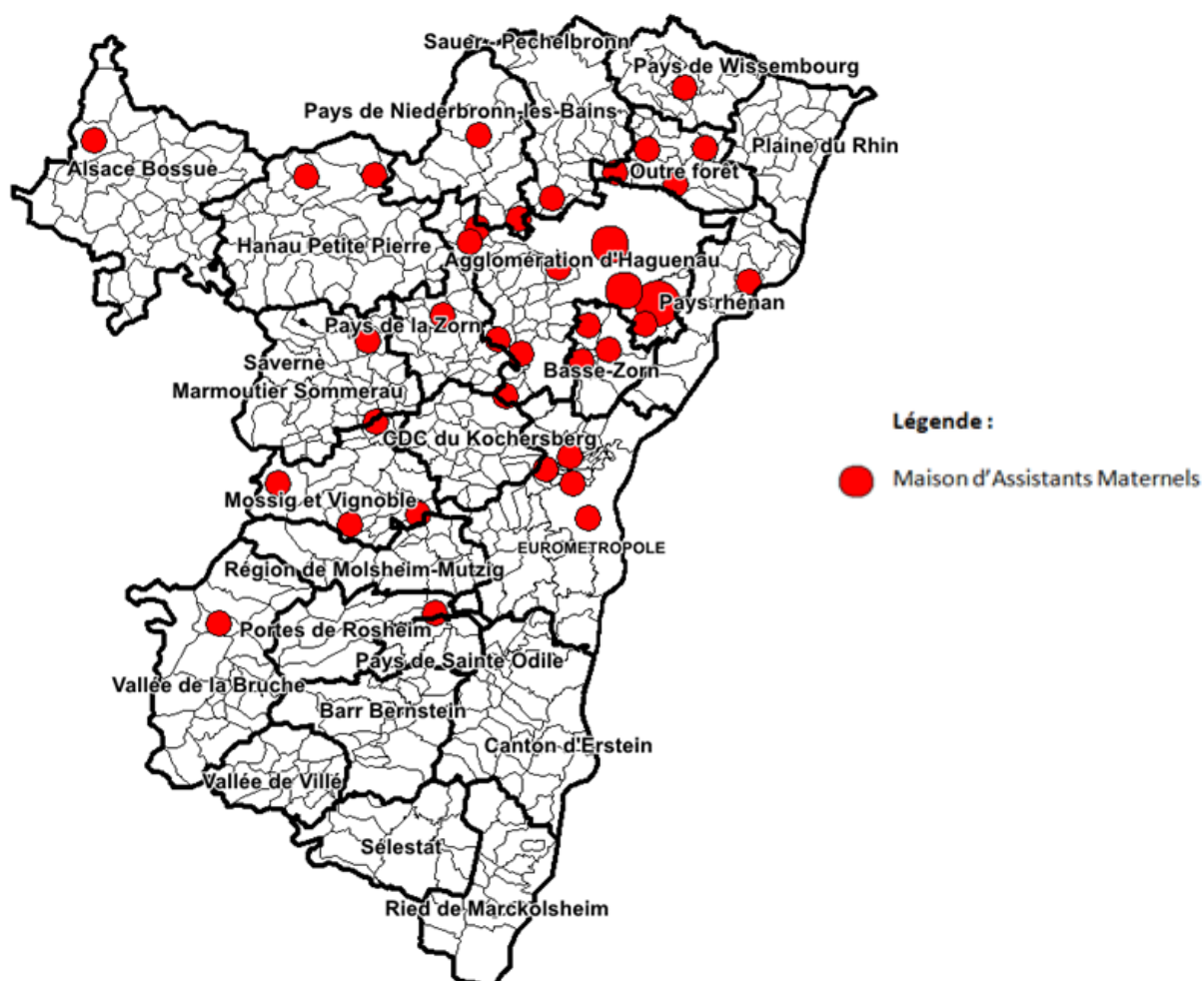
2. FONCTIONNEMENT

	MISSIONS	MEMBRES	FRÉQUENCE
Instance de décision : le COSTRA (<i>comité stratégique d'accompagnement des parents</i>)	En charge du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du schéma	Les signataires du SDSF	3 réunions annuelles
Instance de consultation et de réflexion : la CDSF (<i>Commission Départementale de Service aux Familles</i>)	Instance consultative et de réflexion sur l'ensemble des enjeux associés à la politique d'accompagnement des parents	Les acteurs institutionnels et professionnels impliqués dans la mise en œuvre des priorités du schéma	2 à 3 réunions annuelles

3. CARTOGRAPHIE DE L'OFFRE DE SERVICES PARENTALITÉ SUR LE DÉPARTEMENT

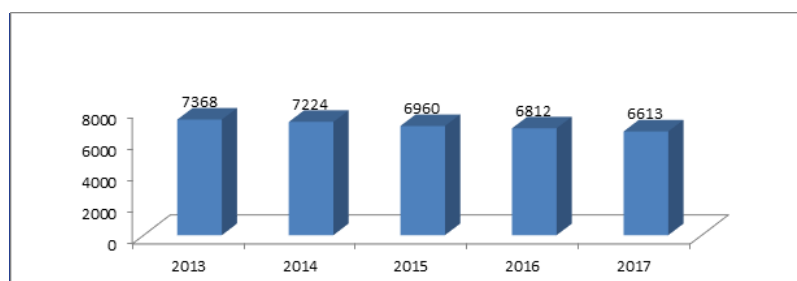
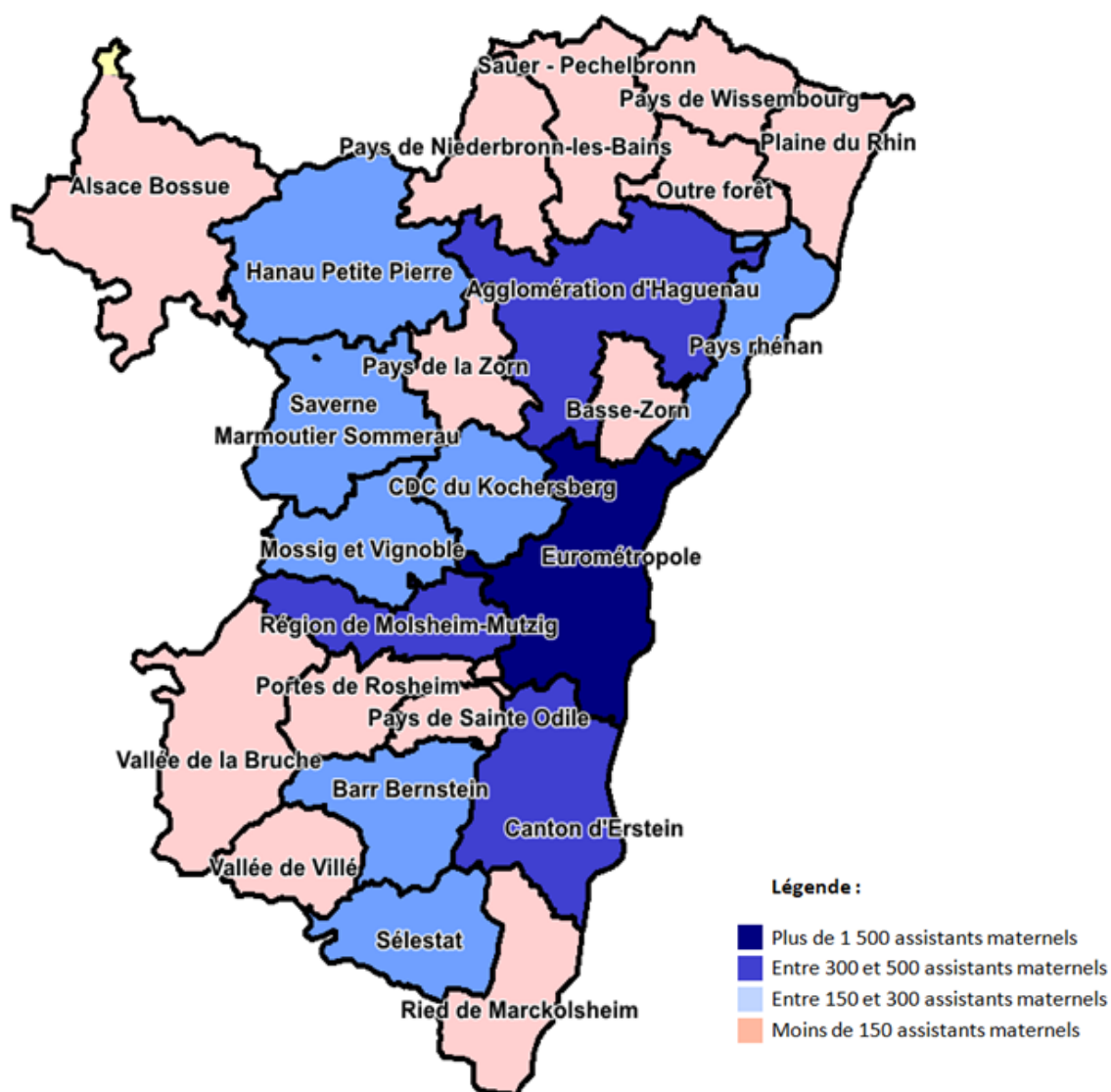
Les Maisons d'Assistants Maternels (Mam)

L'implantation des maisons d'assistants maternels du département (Mam) en 2017-2018



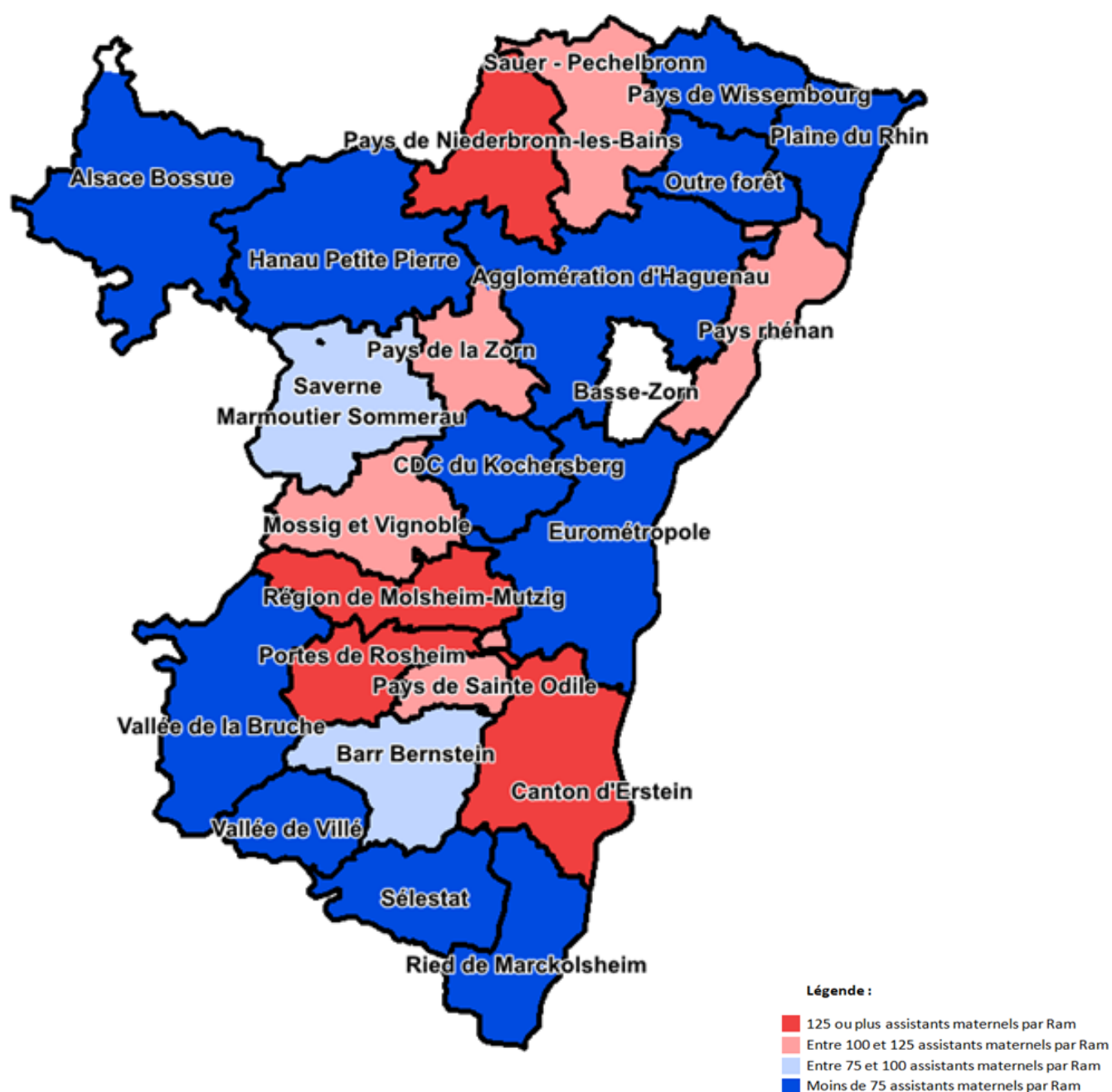
L'accueil individuel dans le Bas-Rhin

Sur les trois dernières années, le nombre d'assistants maternels actifs a diminué de 2,5 %.

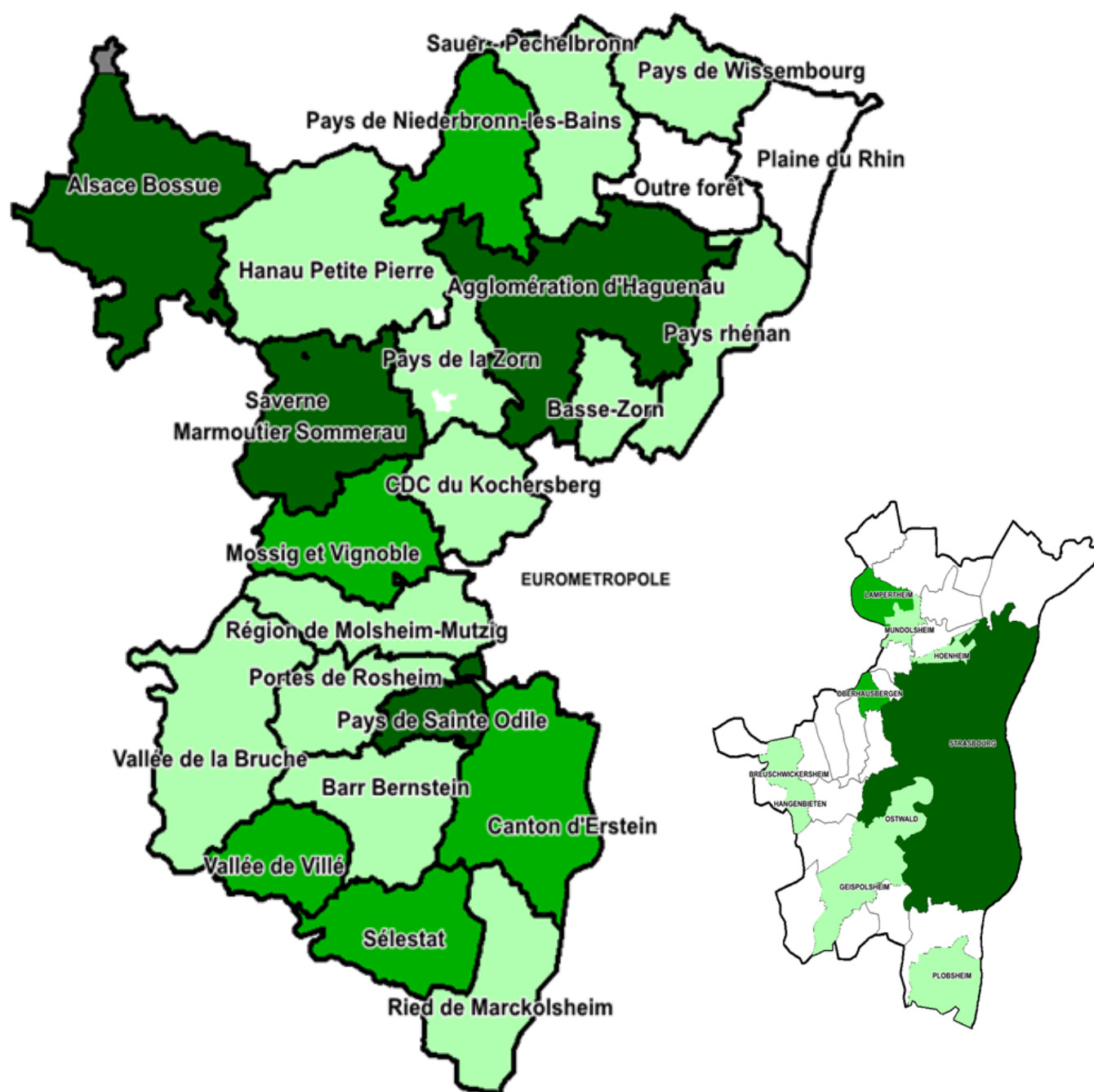
Nombre d'assistants maternels en activité au moins 1 mois dans l'année**Nombre d'assistants maternels par communautés de communes (2017-2018)**

Les Relais Assistants Maternels (Ram)

Nombre d'assistants maternels par Ram en 2017

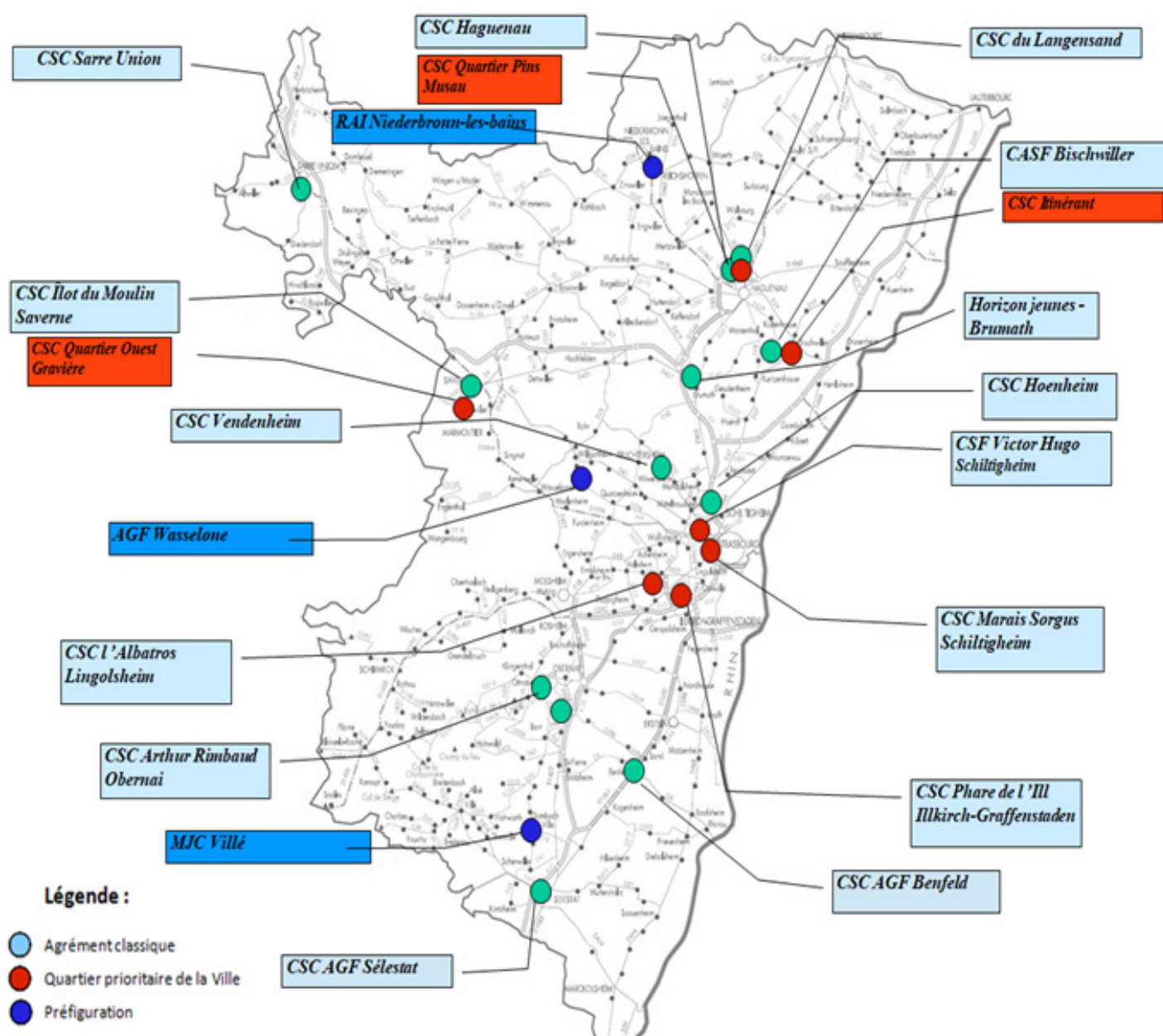


Le panier parentalité en 2018

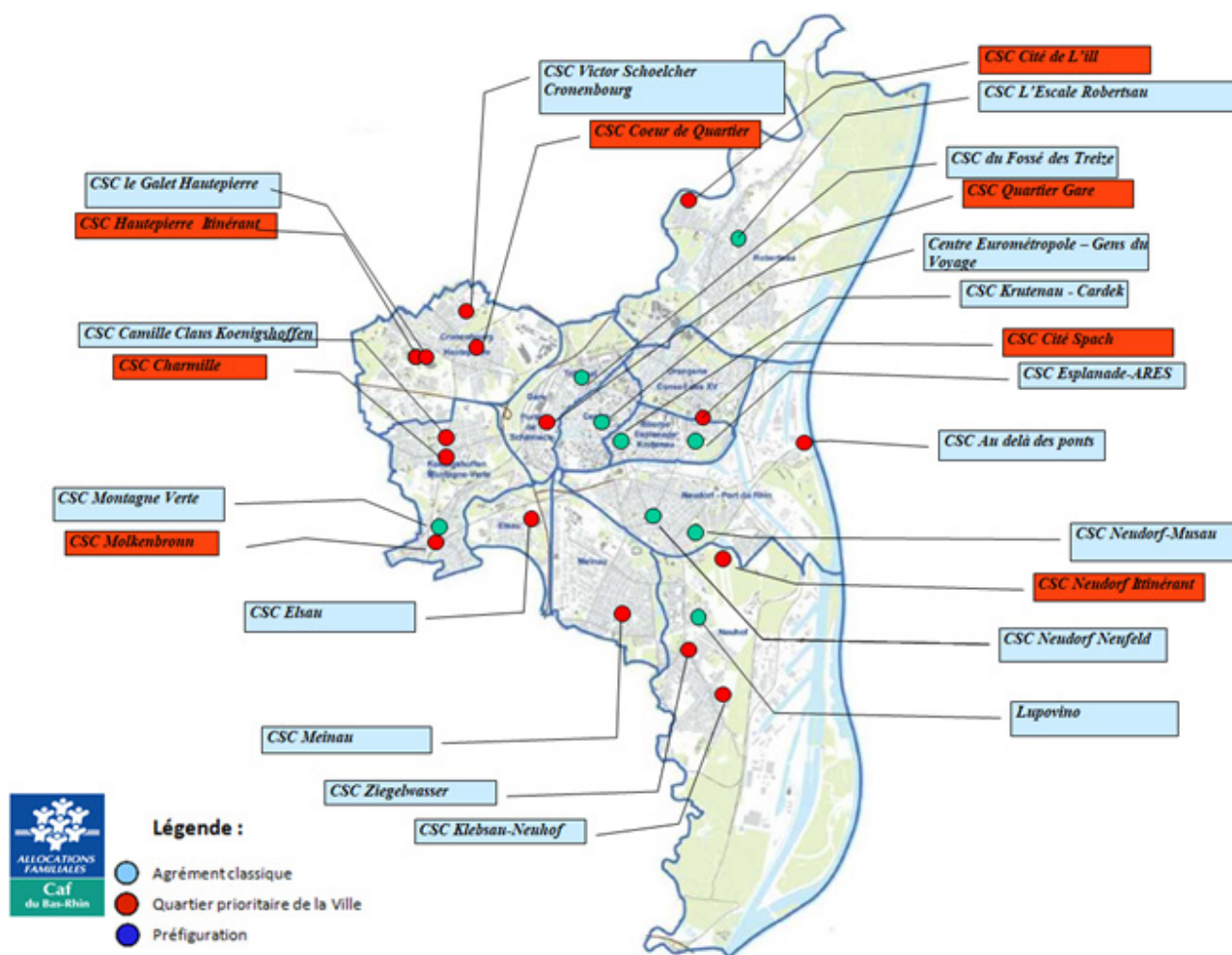


L'animation de la vie sociale

Les centres sociaux hors Strasbourg au 31 décembre 2018

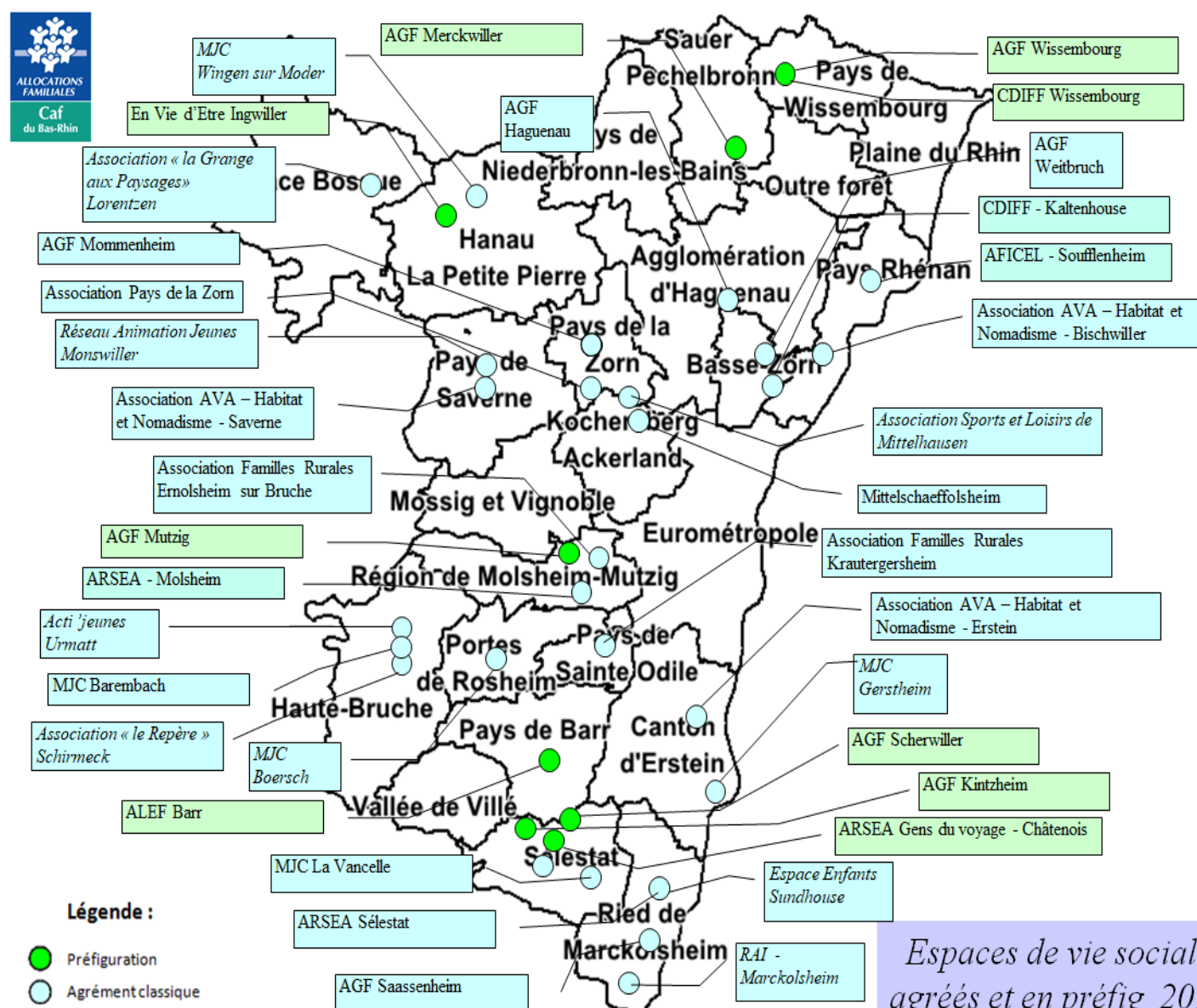


Les centres sociaux de Strasbourg au 31 décembre 2018



Les Espaces de Vie Sociale

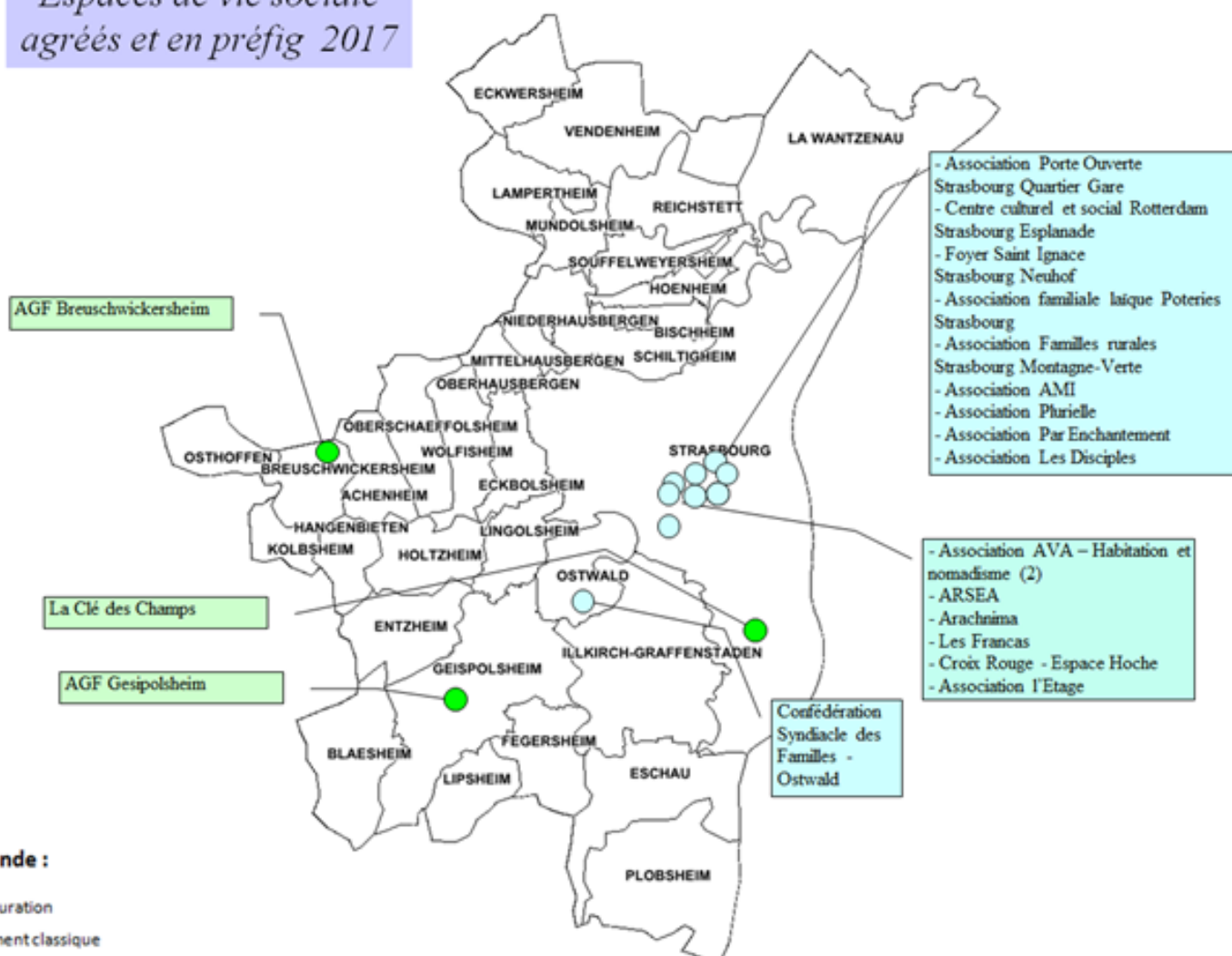
Les espaces de vie sociale hors Eurométropole de Strasbourg au 31 décembre 2018



Les espaces de vie sociale Eurométropole de Strasbourg au 31 décembre 2018



*Espaces de vie sociale
agrées et en préfig 2017*





4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES PARTAGEES 2019-2023

Devenir parent

Accompagner les parents dans les premières années de vie de leur enfant, pour les aider à répondre au mieux à ses besoins spécifiques dans cette période fondatrice.

Promouvoir la parentalité dans toutes ses modalités d'existence (couple parental, monoparent, deuxième parent, etc.).

Axes majeurs d'intervention	Pistes d'actions associées
Axe 1 : Eduquer précocement à la parentalité : enfants, adolescents... ... futurs parents ça s'apprend !	
Développer des actions précoces auprès des enfants	• Intégrer très tôt la réflexion sur la parentalité dans le cursus pédagogique du socle des apprentissages du premier degré (via le projet d'école voire au niveau national dans le programme d'enseignement)
Développer des actions en direction des adolescents et jeunes adultes : devenir parents c'est un choix et des responsabilités	• Mettre en place des groupes de parole et des ateliers d'expression à destination des adolescents au niveau des collèges et lycées visant à initier la réflexion sur la parentalité • Développer les actions collectives de sensibilisation au « choix » de devenir parent à destination des jeunes adultes • Etendre les thématiques de parentalité aux actions d'éducation à la vie sexuelle et affective mises en place dans les établissements scolaires du second degré et établissements de formation professionnelle, les foyers via les infirmières scolaires, les Centres de Planification et d'Education Familiale, le Mouvement Français du Planning Familial, la PMI et autres intervenants • Mettre en place une « plateforme » de coordination départementale des interventions « vie sexuelle et affective » dans les établissements du second degré, de formation professionnelle, les Maisons d'Enfants à Caractère Social • Développer les lieux ressource type « maison des ados » en territoire hors EMS, des « tiers-lieux » d'échanges et d'éducation à la parentalité pour ce public

Axe 2 : Structurer et développer la communication institutionnelle

Axes majeurs d'intervention	Pistes d'actions associées
Promouvoir les sites internet d'information et de conseil « homologués » type Réseau Périnatal	• Proposer un lien vers le site du réseau périnatal, sur les sites extranets institutionnels et réciproquement
Investir les nouveaux médias, réseaux sociaux	• Professionnaliser la communication pour identifier le bon vecteur d'information utilisé par les patients / parents • Promouvoir les messages de santé publique par des supports publics
Structurer l'offre d'information grand public sur la parentalité	• Formaliser et identifier via le réseau départemental d'accompagnement des parents les outils et supports de sensibilisation et « d'éducation » existants, les évaluer, constituer un « thésaurus » et en assurer une meilleure diffusion, via tous les acteurs de la parentalité (socio-éducatifs, sanitaires, associatifs, institutionnels...) • Sensibiliser les professionnels de santé, notamment en cours de formation (partenariat avec les différentes écoles de formation) à aborder la thématique de la parentalité lors des entretiens et consultations médicales et paramédicales
Structurer l'offre d'information grand public sur la maternité	• Concevoir l'information sur la maternité selon un mode « parcours » • Multiplier les points d'accès à l'information au plus près du public • Renforcer la communication et rendre plus visible pour l'ensemble de la population, les permanences des puéricultrices et sages-femmes de PMI, les cabinets de sages-femmes libérales, les consultations de sages-femmes en Centre Périnatal de Proximité • Actualiser le contenu du carnet de maternité et évaluer son mode de diffusion actuel
Structurer l'offre d'action d'information collective de proximité	• Utiliser les outils mis à disposition par le réseau des parents afin d'identifier les actions prénatales des partenaires institutionnels • Développer des « journées et semaines thématiques » sur la parentalité sur l'ensemble du territoire • Développer des actions spécifiques et ponctuelles en direction de populations vulnérables cibles



Devenir parent (suite)

Axe 3 : Accompagner les parents en devenir	
Axes majeurs d'intervention	Pistes d'actions associées
Réduire les inégalités d'accès et de recours aux droits et aux soins	- Faciliter l'ouverture des droits sociaux - Développer les consultations prénatales pour publics vulnérables - Mettre en place un dispositif permettant l'accès à certaines consultations de médecine spécialisée pour des femmes enceintes sans couverture sociale - Proposer des parcours de préparation à la naissance pour les publics vulnérables (sans couverture sociale) - Développer le dépistage de la dépression périnatale dans le suivi des grossesses vulnérables - Diffuser l'information d'un accompagnement spécifique possible en maternité pour les patientes en situation de handicap (accueil Ste Anne)
Développer une offre plurielle et partenariale dans l'accompagnement périnatal	- Constituer un « observatoire » des initiatives locales en soutien à la parentalité périnatale et promouvoir l'ensemble des dispositifs existants en matière de périnatalité dans une démarche interinstitutionnelle - Fédérer les acteurs locaux pour identifier rapidement les publics bénéficiaires potentiels d'un accompagnement médico-social et leur proposer une offre adaptée - Renforcer le travail en réseau autour de la femme enceinte, notamment en direction des publics les plus vulnérables
Encourager et favoriser l'implication des futurs pères	- Travailler la représentation positive du père « maternant » au sein de la société civile et promouvoir le congé de paternité au sein du milieu professionnel - Systématiser une séance spécifique « père » dans la préparation à l'accouchement - Proposer systématiquement la présence du père lors de l'Entretien Prénatal Précoce - Inclure la question de la place du père dans les formations des professionnels (assistants maternels, EJE etc.)

Devenir parent (suite)**Développer les échanges entre « pairs »**

- Initier des groupes d'échanges entre pairs (type « école des parents/ café parents ») destinés aux futurs parents
- Initier des groupes de paroles ciblés sur certains publics (grossesses précoces, mères isolées) pour favoriser les échanges entre « pairs » et la capacité d'agir
- Proposer des ateliers à visée éducative autour du jeu, des limites éducatives, de l'utilisation des écrans... dans des lieux de rencontre des jeunes, des futurs parents, des nouveaux parents ou lors d'événements médiatiques pour susciter l'intérêt en amont de la grossesse ou de la naissance
- Soutenir les initiatives de soutien (groupes de paroles, divers supports de témoignage et de transmission) pour les parents en situation de deuil périnatal ou lors de l'annonce d'un handicap pour l'enfant à venir

Etre parent d'un jeune enfant

Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles les plus modestes ou confrontées au handicap. Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants.
Soutenir l'accueil individuel.
Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.
Favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté.

Axes majeurs d'intervention**Pistes d'actions associées****Axe 1 : Consolider l'offre d'accueil de la petite enfance****Pérenniser, développer et réguler l'accueil collectif**

- S'appuyer sur les territoires prioritaires intégrés au Schéma Départemental des Services aux Familles (Sdsf) et sur le diagnostic pour se prononcer sur un éventuel soutien financier à un nouveau projet
- Encourager des initiatives, y compris itinérantes, dans les territoires peu dotés en offre d'accueil
- S'appuyer sur les nouvelles modalités de financement des Eaje pour développer ou rénover l'offre (plan crèches, ...)
- S'appuyer sur la compétence d'accompagnement à la gestion assurée par la Caf en lien avec les collectivités partenaires
- Susciter et accompagner le développement de l'offre petite enfance, en particulier sur les zones de fortes tensions entre l'offre et la demande avec une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville, notamment en mode prestation de service unique pour en permettre l'accessibilité à toutes les familles

Etre parent d'un jeune enfant (suite)**Soutenir l'accueil individuel**

- Valoriser le métier d'assistant maternel à travers la communication et la promotion, la professionnalisation
- Développer les relations entre les familles et les assistants maternels (ateliers mixtes // Ram, job dating, accompagnement des parents dans leur rôle d'employeur...)
- Développer les formes/possibilités d'accueil chez les assistants maternels y compris pour celles exerçant en crèche familiale (horaires atypiques,...)
- Poursuivre le maillage territorial des Ram
- Poursuivre le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel

Axe 2 : Accompagner les professionnels en matière de petite enfance

- Rééquilibrer l'offre et la demande
- Intégrer la parentalité, l'accueil d'enfants en situation particulière (handicap, ...) dans la formation des professionnels
- Faire évoluer certaines représentations des professionnels sur des situations familiales

Axe 3 : Garantir l'accessibilité à tous les enfants

- Mettre en place pour tous les Eaje des communes du département qui ne l'ont pas encore fait des critères d'attribution des places, transparents et communiqués
- Soutenir la prise en charge de publics spécifiques
- Simplifier le parcours d'accès aux équipements et services pour les familles non francophones
- Conserver dans les Eaje de véritables places d'accueil occasionnel et d'urgence (à mettre en lien également avec le répit familial)

Focale - Parents d'un enfant de 0 à 6 ans confrontés à une situation de handicap

- Réserver des places dédiées à l'accueil des enfants en situation de handicap avec un accompagnement de toutes les familles concernées par le centre ressources « petite enfance & handicap »
- Développer les moyens humains pour assurer cet accueil
- Mettre en place un protocole d'accueil individuel spécifique aux Eaje
- Développer les passerelles entre le centre ressources « petite enfance & handicap » et les assistants maternels
- Communiquer sur les possibilités d'accueil de ces publics

Etre parent d'un jeune enfant (suite)**Focale - Parents d'un enfant de 0 à 6 ans confrontés à une situation de pauvreté**

- Réserver des places dédiées à l'accueil des enfants en situation de pauvreté :
- Déployer le dispositif A vocation d'insertion professionnelle (Avip) à l'échelle départementale au sein des Eaje
- Imaginer un dispositif type « Avip » spécifique à l'accueil individuel
- Accompagner ces publics vers l'accueil collectif ou individuel et globalement communiquer sur cette possibilité d'accueil

Axe 4 : Promouvoir l'accompagnement des parents

- Concevoir un « parcours à la parentalité » à l'instar du parcours naissance
- Mettre en place un véritable accueil du parent au sein des Eaje et recueillir sa parole
- Soutenir les territoires dans le développement de leurs offres d'accompagnement à la parentalité / petite enfance
- Renforcer la promotion des Laep auprès des usagers et des élus et développer cette offre sur les territoires
- Mener une réflexion sur le droit au répit familial

Focale - parents d'un enfant de 0 à 6 ans et l'éducation au numérique

- Développer des actions collectives à destination des familles et des professionnels sur le thème « alternatives aux écrans », des campagnes de sensibilisation à l'usage du numérique, et aux risques de surexposition des jeunes enfants aux écrans interactifs
- Sensibiliser les professionnels et les parents des dérives des réseaux sociaux qui peuvent encourager le développement d'une offre de garde non encadrée

Focale - soutien par les pairs pour les parents d'un enfant de 0 à 6 ans

- Développer des espaces parents dans les écoles maternelles ou des actions passerelles, et s'appuyer sur les acteurs locaux pour dynamiser les relations entre familles

Axe 5 : Améliorer la communication et promouvoir les partenariats

- Réfléchir à la mise en place de guichets unique d'information à l'échelle des bassins de vie – toutes institutions confondues – à destination des parents avec une attention particulière :
 - pour une information centralisée s'agissant du handicap
 - pour une information plus large de l'existant en matière d'accueil en horaires atypiques
- Renforcer les partenariats entre les acteurs sur un territoire
- Développer les passerelles entre chaque situation de vie
- Accompagner et suivre le déploiement des nouveaux dispositifs de financement, en particulier les bonus « handicap », « mixité » et « territoires » versés par la Caf aux gestionnaires ou aux collectivités
- Mieux connaître les publics fréquentant les Eaje en lien avec le déploiement du dispositif Filoué

Etre parent d'un enfant de 6 à 11 ans

Orientations stratégiques partagées

- Aider les parents dans cette période de transitions multiples et d'apprentissages essentiels pour poser les premières bases de la future autonomie de leur enfant.
- Poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière de loisirs sans hébergement (Alsh)
- Soutenir la diversité de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale.

Axe 1 : Parents d'enfants de 6 à 11 ans confrontés à une situation de Handicap

- Mettre en place une formation spécifique pour l'équipe sur le handicap de l'enfant qui est accueilli
- Adapter les locaux adaptés pour l'accueil d'enfants en situation de handicap (espace détente...)
- Mettre en place un guichet unique pour les familles
- Pérenniser les accompagnements d'élèves en situation de handicap
- Disposer d'un encadrement adapté en Alsh

Axe 2 : Parents d'enfants de 6 à 11 ans confrontés à une situation de pauvreté

- Simplifier le parcours d'accès aux équipements et services pour les familles non francophones
- Intégrer tous les acteurs dans la réflexion « pauvreté » (Etat, Collectivité, CD, Education nationale, association) et imaginer un « guichet unique » avec un « référent précarité » sur lequel s'appuyer
- Développer l'information en direction des familles concernant les différentes aides financières possible
- Encourager la tarification solidaire des familles pour l'accès aux structures Alsh

Axe 3 : Les relations avec l'école

- Faire vivre la charte de coéducation
- Former les membres du corps enseignant aux enjeux de la coéducation
- Développer des espaces parents et des cafés-parents (dans et hors des écoles)
- Poursuivre le développement des actions Clas
- Organiser des alliances éducatives (parents /enseignant/partenaires): formation, forum, espace parent coanimé par des partenaires
- Proposer des réseaux inter parents
- Mettre en place des forums de rentrée multi partenaires
- Proposer des formations coanimées avec des parents
- Encourager la désignation d'un référent Education Nationale identifié pour faciliter les relations parents-école pour les familles à situations atypiques (jumeaux, handicap, ...)

Etre parent d'un enfant de 6 à 11 ans (suite)**Axe 4 : Parents d'enfants de 6 à 11 ans et l'éducation au numérique**

- Impulser la dimension numérique dans les différents appels à projet (Clas, Reaap, ...)
- Sensibiliser les familles et les enfants sur les bonnes pratiques du numérique : promouvoir la semaine sans écran, proposer des activités pour remplacer le numérique, travailler la relation à l'objet
- Mettre des outils numériques à disposition des parents (en y associant des formateurs)

Axe 5 : Le répit familial pour les parents d'enfants de 6 à 11 ans et le soutien par les pairs

- Développer un réseau de parrainage de proximité pour le soutien entre les pairs et faciliter le répit familial
- Viser une communication plus « efficiente » à l'égard des familles (notamment en proposant un seul message pour différentes structures)

Axe 6 : autres

- Mettre en place un « guichet unique » dans l'optique de rendre les dispositifs plus visibles et plus accessibles pour les usagers
- Soutenir les territoires dans le développement de leurs offres d'accompagnement à la parentalité / enfance jeunesse
- Accompagner le déploiement du plan mercredi sur le département
- Mesurer le recours des collectivités aux garderies périscolaires non déclarées et accompagner les élus sur les questions relatives aux alsh et notamment à l'accueil méridien

Etre parent d'un adolescent et d'un jeune adulte**Orientations stratégiques partagées**

Aider les parents d'adolescents à accompagner leur enfant dans les différentes étapes de son accès à l'autonomie

Encourager les initiatives des adolescents

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

Etre parent d'un adolescent et d'un jeune adulte (suite)

Axe 1 : Aider les parents d'ados à accompagner leur enfant dans les différentes étapes de son accès à l'autonomie

- Informer les jeunes et les parents sur les structures et les différentes offres existantes (réaliser un état des lieux de l'offre d'information à destination des parents existante, recueillir les besoins exprimés par les familles, consolider l'offre et la promouvoir auprès du public cible)
- Créer un lieu ressource territorial (fixe ou mobile) destiné aux parents de jeunes de 12 à 25 ans (ex : café des parents, maison des parents,...)
- Travailler sur les mobilités géographiques et sur les représentations des jeunes et de leurs parents
- Aller au-devant des parents d'ados, particulièrement les parents en situation de précarité
- Valoriser les compétences des parents, les conforter dans leur rôle éducatif
- Former les parents au développement psycho-social et somatique d'un enfant/adolescent

Axe 2 : Encourager les initiatives des adolescents

- Promouvoir les dispositifs et structures existants (auprès des parents, des professionnels et des élus locaux)
- Réaliser un état des lieux qui intègre la dimension européenne
- Rendre accessible l'offre existante et les dispositifs via un plan de communication vers le grand public et vers les professionnels
- Enrichir le site « Réseau des parents »
- Valoriser les initiatives portées par les jeunes
- Susciter des dynamiques collectives portées par les jeunes sur les territoires communaux/intercommunaux (ex : temps festifs inter associatifs, la « Rentrée des associations », favoriser des échanges d'expériences inter-territoires, forum jeunesse,...)
- Organiser un temps fort départemental sur la jeunesse
- Encourager l'engagement des adolescents

Axe 3 : Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

- Orientation scolaire / formation professionnelle
- Informer les jeunes et les parents sur les possibilités et les enjeux en matière d'orientation
- Accompagner les parents, en-dehors des murs scolaires, pour renforcer leur soutien de leur adolescent dans son orientation scolaire et professionnelle
- Favoriser le dialogue entre parents et jeunes pour faciliter un projet d'avenir adapté et éclairé
- Prévenir le décrochage scolaire
- Accompagner le passage à la majorité
- Anticiper le passage à la majorité
- Favoriser l'accès aux droits
- Informer les jeunes et leurs parents sur les droits et les devoirs liés à la citoyenneté
- Favoriser les liens entre parents et ados à travers le jeu, la découverte commune, les loisirs, l'investissement associatif, les projets de sorties familiales/vacances,....

Etre parent d'un adolescent et d'un jeune adulte (suite)**Axe 4 : Autres actions**

- Contribuer à l'éducation à la santé
- Rapport au corps, action / communications autour de la sexualité
- Accès aux droits (intégrer la connaissance du système de santé)
- Favoriser l'«inclusivité» dans les espaces de rencontres
- Mener une réflexion autour de la prévention des conduites à risques (suicide, prostitution des mineurs,...)
- Prévenir les radicalisations
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
- Accompagner les adolescents dans le cadre d'une rupture familiale (séparation, décès, maladie,..)
- Sensibiliser les parents, les adolescents et les jeunes adultes sur les bonnes pratiques du numérique

Séparés mais toujours parents**Orientations stratégiques partagées**

Soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant

Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

Encourager la mise en oeuvre d'actions diversifiées dans le cadre de la lutte contre les violences familiales

**Axe 1 : soutenir les parents dans une situation de rupture
ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant**

- Effectuer un état des lieux sur l'existant en termes de leviers à mobiliser pour les familles (identifier les différents types de situation de rupture, établir un diagnostic de l'utilisation des dispositifs et outils existants)
- Développer la communication afin de se connaître et faire connaître les soutiens possibles dans une situation de rupture ou de conflit
- Renforcer la communication sur la médiation familiale auprès du public, des associations et des professionnels
- Créer un répertoire spécifique partagé pour l'orientation des familles en situation de rupture : mise en réseau, coordination
- Promouvoir les services de l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA)
- Promouvoir l'utilisation des outils dématérialisés
- Prévenir les situations de rupture
- Développer des actions en direction des familles lors des périodes charnières pouvant conduire à une situation de rupture : arrivée d'un enfant, situation de maladie ou de handicap, entrée à l'école.
- Porter une attention particulière au dépistage des violences conjugales

Séparés mais toujours parents (suite)

Axe 1 : soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant (suite)

- Développer les interventions en direction des familles
- Développer le « parcours séparation » de la Caf qui inclut l'offre de travail social à destination des familles
- Créer des lieux ressources avec une spécificité d'accueil et d'orientation des familles en situation de rupture et/ou de conflit : familles avec parent incarcéré, Laep itinérant...
- Expérimenter un parcours spécifique en direction des familles dont l'un des parents est en situation de détention
- Approfondir l'accessibilité des services
- Etendre l'accessibilité des espaces de rencontre : temps d'ouverture, sites, passage de bras
- Permettre la prise en charge du coût de la médiation familiale par le dispositif d'aide juridictionnelle
- Favoriser l'accès aux droits, lutter contre le non recours
- Proposer des outils pour les familles ne maîtrisant pas la langue française (fiches traduites)
- Favoriser l'autonomie des familles
- Développer une offre dématérialisée : tchat, conférence en ligne...

Axe 2 : Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

- Développer les interventions en direction des familles
- Développer le réseau des Laep notamment en milieu rural et la coordination de ce dernier au travers du réseau départemental d'accompagnement des parents
- Réaffirmer la place des référents famille des centres sociaux dans l'accompagnement des familles notamment les familles les plus fragiles (monoparentales, confrontées à situation de handicap...)
- Créer des actions innovantes
- Expérimenter le concept « Maison des familles » sur un secteur
- Réfléchir à des structures type « Laep » permettant l'accueil des plus de 6 ans
- Favoriser l'accessibilité à toutes les familles du département
- Proposer une offre harmonisée sur le département : développer les équipes / structures mobiles
- Développer les axes de sensibilisation et de communication
- Accroître la lisibilité des structures existantes
- Réaffirmer l'importance du lien parents / enfants
- Promouvoir auprès des familles et des professionnels les nouvelles formes de médiation familiale (parents / adolescents)

Séparés mais toujours parents (suite)**Axe 3 : Encourager la mise en oeuvre d'actions diversifiées
dans le cadre de la lutte contre les violences familiales**

- Réfléchir à des actions, y compris de communication dans tous les espaces de vie.
- Partager cette préoccupation avec l'ensemble des acteurs (associatifs, institutionnels, ...)

Pour favoriser le vivre ensemble

VIVRE ET S'IMPLIQUER SUR SON TERRITOIRE	
Axes majeurs d'intervention	Pistes d'actions associées
Axe 1 : Améliorer la Gouvernance	
Étendre les missions du comité de pilotage départemental et élargir sa composition	• Assurer le suivi du développement et de l'accompagnement de l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale : centres sociaux, espaces de vie sociale et projets collectifs familles • Elargir sa composition à des représentants de l'État, du Conseil départemental, de la MSA, de l'Association des Maires et de l'Eurométropole à titre de circonscription territoriale et dans la limite de ses compétences
Mettre en œuvre sur l'ensemble des territoires des COPIL locaux de l'animation de la vie sociale	• Étendre à l'ensemble des territoires concernés les Copil institutionnels existants • Inviter en tant que de besoin les porteurs de projets • Associer les représentants des collectivités locales aux rencontres avec les structures, solliciter leurs avis sur chaque projet et les informer des décisions prises • Développer en fonction des réalités territoriales, à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers ou d'une ou de plusieurs communes ou communauté de communes des Copil projets pour favoriser les complémentarités et le travail en réseau

Axe 2 : Agir en réseau**Favoriser le fonctionnement en réseau au niveau local**

- Généraliser la mise en œuvre de diagnostics communs
- Associer, selon des modalités adaptées et concertées, l'ensemble des acteurs d'un territoire au suivi et à l'évaluation des projets

Favoriser le fonctionnement en réseau au niveau départemental

- Organiser chaque année une rencontre de l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale
- Développer la connaissance mutuelle de projets et des réalisations des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale

Axe 3 : Réduire les inégalités territoriales**Améliorer la ouverture départementale**

- Présenter les enjeux du schéma départemental aux élus des collectivités concernées
- Identifier les acteurs locaux en capacité de porter des projets sur les territoires prioritaires
- Mettre en œuvre des projets collectifs familles au niveau de l'ensemble des centres sociaux

Veiller à l'équilibre entre Espaces de vie sociale et Centres sociaux

Accompagner et maîtriser le développement du nombre de centre sociaux en veillant à la capacité des structures à s'inscrire durablement dans une démarche de centre social à la fois sur le plan humain et sur le plan financier

Axe 4 : Adapter la structuration de l'offre à la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville**Accompagner les Centres sociaux et Espaces de vie sociale des quartiers prioritaires dans la prise en compte des besoins des familles**

- Porter une attention particulière à la participation des habitants, des familles et des jeunes en lien avec les modalités de participation citoyenne prévues dans le cadre de la politique de la ville
- Favoriser l'articulation des projets avec les politiques éducatives
- Engager une réflexion conjointe sur les approches spécifiques à mettre en place
- Susciter et accompagner des actions innovantes sur le champ de l'accompagnement des parents ou de projets en direction des adolescents
- Prendre en compte l'échéance 2020 spécifique à la politique de la ville

Axe 5 : Redéfinir et adapter les interventions en direction des Gens du voyage

Développer des projets pour mieux répondre aux besoins

- Poursuivre la dynamique engagée avec AVA Habitat et Nomadisme et avec ARSEA –Espérance
- Inscrire ce développement dans un projet global pour coordonner les projets des Espaces de vie sociale au niveau de l'ensemble du département
- Identifier des acteurs en capacité de porter des projets en direction des familles sédentarisées

Axe 6 : enjeux actualisés

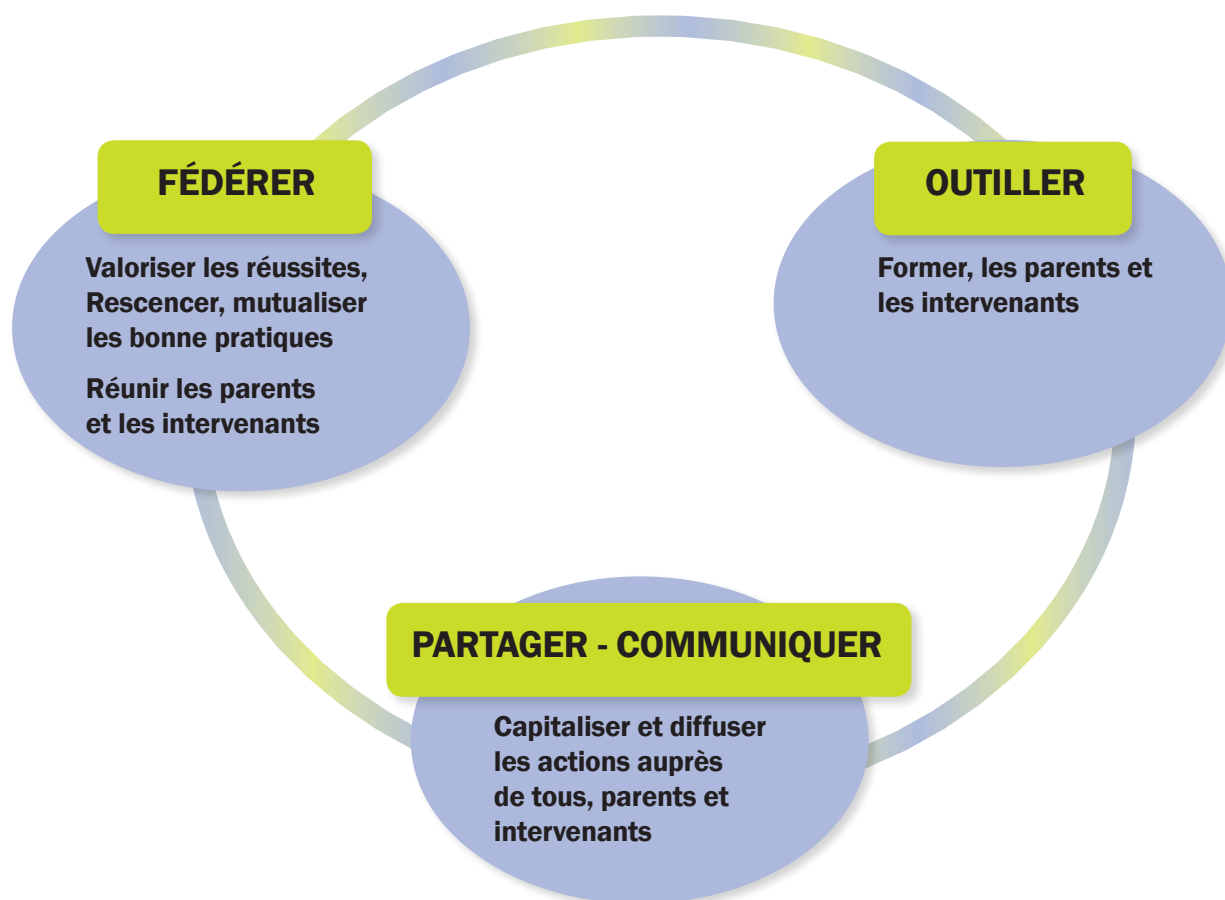
- Structurer une offre thématique et coordonnée par les têtes de réseaux vers l'ensemble des structures d'animation de la vie sociale du territoire
- Déployer progressivement une approche intercommunale de l'animation de la vie sociale, en lien avec les Conventions territoriales globales
- Conditionner les nouveaux agréments à la complémentarité forte avec les autres structures agréées sur le territoire et à l'avis favorable de la collectivité
- En dehors de l'Eurométropole : poursuivre le développement de l'animation de la vie sociale permettant une couverture de l'ensemble des communautés de communes avec comme cible un centre social par intercommunalité avec un projet familles
- Sur les communes de l'Eurométropole : inscrire le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les Conventions territoriales globales qui sont envisagées à l'échelle d'un bassin de vie
- S'agissant des gens du voyage : conformément aux orientations nationales et locales, poursuivre l'accompagnement des projets sur les aires d'accueil en lien avec le schéma départemental et en s'appuyant sur les deux centres sociaux

LE RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

1. OBJECTIFS DU RESEAU

Le Réseau est un outil visant à accompagner la mise en œuvre du schéma départemental de service aux familles. En 2015, l'animation du Réseau est confiée à l'Udaf. Les principaux objectifs visés sont de :

- Permettre à tous les parents, professionnels, bénévoles d'avoir accès à l'offre globale, départementale, d'accompagnement des parents
- Permettre à tous les acteurs et aux parents de construire des projets ensemble



2. RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU

LES LOCALES

Les *Locales* du Réseau sont régulièrement proposées sur les territoires : s'interroger sur une thématique spécifique, coconstruire un projet ou partager des expériences, autant de raisons pour se rencontrer ! L'objectif est de créer des points de convergence, des carrefours pour rendre lisibles les actions et les missions de chacun, pour réfléchir ensemble et comprendre comment se compléter, s'enrichir mutuellement.

Pour connaître les dates et lieux de rencontre de la locale près de chez vous : rendez-vous sur le site dans l'agenda des LOCALES (<http://www.reseaudesparents67.fr/fr/les-locales-du-reseau.html>).

LES MATINALES

Les *Matinales* sont des rendez-vous mensuels pour découvrir et d'expérimenter des outils d'animation.

Afin de permettre à tous de s'inscrire en fonction de son intérêt pour l'outil, cette Matinale est itinérante. Un outil est présenté chaque mois : l'inscription se fait en ligne.

Retrouvez toutes les Matinales dans le Catalogue. Vous êtes intéressé.e.s ? Vous souhaitez organiser une Matinale sur votre territoire, faire découvrir un outil ?

Contactez-nous :

animation@reseaudesparents67.fr



3. SUPPORTS DU RÉSEAU

- **Le site :** plateforme d'information et d'orientation
- **Facebook :** pour être plus proche des parents



www.reseaudesparents67.fr



www.facebook.com/reseaudesparents67

- **Les Outilthèques** : à Strasbourg, Saverne, Benfeld et Haguenau le prêt d'outils d'animations et de supports bibliographiques

Contacts et adresses des Outilthèques :

Saverne : CSC Saverne.

Patricia Leyendecker, pat.leyendecker@mairie-saverne.fr, 03.88.71.57.25

Benfeld : CS de Benfeld.

Aline Henny, [Aline Henny, a.henny@agf67.fr](mailto:Aline.Henny.agf67.fr), 03 88 74 44 13

Haguenau : CS Robert Schuman.

Marie-Josée Zumstein, mj.zumstein@csc-haguenau.fr, 03.88.06.18.48

- **La Lettre du Réseau** : trimestrielle, elle vous permet de découvrir les actions portées par les partenaires et acteurs du territoire, mais aussi de faire découvrir les vôtres !

www.reseaudesparents67.fr/fr/lettres-du-reseau

- **La Newsletter** : bimensuelle, elle vous tient informés des dernières actualités publiées sur le site du Réseau, de l'agenda et des mises à jour.

- **Information, conseil, orientation** : vous recherchez des informations relatives au parcours parents ? Vous vous questionnez quant à votre parentalité ? Vous souhaitez orienter des parents qui vous sollicitent,

contactez-nous : animation@reseaudesparents67.fr,

tél. : 07 63 56 74 88

- **Accompagnement formatif et ingénierie de projet** : acteurs, parents, vous souhaitez monter un projet. Vous avez besoin d'aide pour son élaboration, sa rédaction, la recherche de financement,

contactez-nous : animation@reseaudesparents67.fr,

tél. : 07 63 56 74 88

4. AMBASSADEURS

Chaque signataire du schéma a désigné un ou plusieurs ambassadeur(s) au sein de son institution.

SIGNATAIRE	PRÉNOM, NOM, FONCTION	ADRESSE MAIL
 Caisse d'allocations familiales (CAF)	Nathalie CURTET, Chargée de mission parentalité	nathalie.curtet@caf.fr Tél. 03 88 37 68 19
 Collectivité Européenne d'Alsace	Emmanuelle KONE Chargée de mission prévention	emmanuelle.kone@bas-rhin.fr Tél. 03 69 06 70 17 / 06 99 96 49 31
 État	Dominique BASCOUL, Chargée de mission ville de la DRDJSCS (direction régionale et départementale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale)	dominique.bascoul@bas-rhin.gouv.fr Tél. 03 88 76 78 53
 Académie	Laurent HEN Inspecteur en charge de la mission « Parentalité »	ien.strasbourg-6@ac-strasbourg.fr Tel. 03 88 45 92 63
 Éducation Nationale (EN)	Pour le premier degré : Laurent HEN, Inspecteur en charge de la mission « Parentalité » Pour le second degré : Claude SAINT-AURET	ien.strasbourg9@ac-strasbourg.fr Tel. 03 88 45 92 63 Claude.Saint-Auret@ac-strasbourg.fr
 Justice Cour d'Appel de Colmar	Françoise DECOTTIGNIES, Conseillère chargée d'un secrétariat général	francoise.decottignies@justice.fr Tél. 03 88 06 03 82
TGI de Strasbourg	Frédéric MAUCHE, Juge aux affaires familiales	frederic.mauche@justice.fr
TGI de Saverne	Gurvan Le Quinquis, Vice-président en charge du service des affaires familiales	gurkan.le-quinqus@justice.fr

SIGNATAIRE	PRÉNOM, NOM, FONCTION	ADRESSE MAIL
 Mutualité sociale agricole (MSA)	Geneviève LESPRIIT, Responsable de l'Offre de Service Action Sociale	lesprit.genevieve@alsace.msa.fr
 Association des Maires	Frédéric LECOMTE, permanent association des maires	frederic.lecomte@bas-rhin.fr
 Ville de Strasbourg	Monsieur WILLINGER, Responsable des services Petite Enfance Régis GIUNTA, Responsable des PEL	gabriel.willinger@strasbourg.eu Regis.GIUNTA@strasbourg.eu
 Agence Régionale de Santé Grand Est	Grazia MAGIN, Chef de projet coordination Adeline JENNER, Déléguée Départementale	grazia.mangin@ars.sante.fr adeline.jenner@ars.sante.fr ;
 Union départementale des associations familiales (Udaf)	Françoise NEHASIL Vice-Présidente	fnehasil@udaf67.fr

LES AMBASSADEURS

Leur rôle	Les ambassadeurs promouvent le SDSF et le Réseau : - ils se font connaître afin d'être identifié comme ambassadeur par sa communauté professionnelle - ils relaient les informations auprès de sa communauté professionnelle - ils facilitent les relations entre les acteurs
Leurs outils	Le site du Réseau, la page facebook, la Lettre trimestrielle, la newsletter bimensuelle et les plaquettes sont autant d'outils à la disposition des ambassadeurs pour : - communiquer l'actualité de son institution en matière de services aux familles vers l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des parents - s'informer des actions mises en place par les autres signataires et acteurs de l'accompagnement des parents
Leur lien avec le schéma (SDSF)	Les ambassadeurs participent aux instances du SDSF : Commission départementale de services aux familles (CDSF) et Comité stratégique (COSTRA), au sein desquels ils : - partagent l'actualité de son institution en matière de services aux familles, - sont force de proposition, - participent aux réflexions - relaient les informations
Leur lien avec l'animateur du Réseau des parents	L'animateur du Réseau se tient à la disposition des ambassadeurs pour : - Organiser des séances d'information/formation auprès de sa communauté professionnelle en matière d'accompagnement des parents - Faciliter les mises en relations des ambassadeurs avec les acteurs locaux des territoires - Envisager des projets co-portés en lien avec les orientations stratégiques du SDSF

6. RÉFÉRENTS LOCAUX

TERRITOIRE DE SAVERNE

LEYENDECKER Patricia, CSC Ilot du Moulin
pat.leyendecker@mairie-saverne.fr

KREBS Nadège, CSC Sarre Union
nschuimer.lecentresarreunion@gmail.com

MARTIN Kerstin, accueil de jour
kerstin.martin@bas-rhin.fr

BILLAUD Emilie, CSF wasselonne
e.billaud@agf67.

GUERARD Olivier, FDMJC
olivier.guerard.payszorn@fdmjc-alsace.fr

LEHMANN M-Paule, CD
marie-paule.lehmann@bas-rhin.fr

HELLINGER MAUFINET M-Hélène, RAJ

SCHMIDT Geneviève, RAM AB
ram@ccab.eu

TERRITOIRE DE MOLSHEIM

HAACKE Christine, Com com
christine.haacke@ccc-r.com

SCHEER Carole, RAM
colibri-bruche@wanadoo.fr

TERRITOIRE DE SELESTAT

HERTZ-THUIN Véronique, CSC
cesf@cscarimbaud.com

FERPLAY Christelle, ComCom Barr
ram@barrbernstein.fr

LETOREL Olivier, Ville de Sélestat
olivier.letorel@cc-selestat.fr

HENNY Aline, CS Benfeld
a.henny@agf67.fr

WURTH Hélène, RAI Marckolsheim
helene.wurth@rai-ccrm.fr



TERRITOIRE DE WISSEMBOURG

SCHILDKNECHT Valérie, RAI
valerie.s@reseau-animation.com

MESSER Valérie, CC Sauer Pechelbronn,
valerie.messers@sauer-pechelbronn.com

ET AUSSI

HAMOU LADJ Zohra, FD CSC
instances.basrhin@centres-sociaux.fr

MAUDRY Sébastien, FD MJC
sebastien.maudry@fdmjc-alsace.fr

TERRITOIRE EUROMETROPOLE SUD

FEBRER Emmanuelle, Ville Illkirch)
e.febrier@illkirch.eu

TERRITOIRE DE HAGUENAU

LABARRE Felix, CASF
f.labarre@casf-bischwiller.net

LAURET Stéphanie, CSC Langensand
familles@csc-langensand.com

ZUMSTEIN M-Josée, CSC
mjkz@hotmail.fr

PFLUMIO Martin, Horizon jeunes
association@horizonsjeunes.fr

LE RÔLE DES RÉFÉRENTS LOCAUX

FÉDÉRER

Participer à la déclinaison sur son territoire des axes (fédérer, outiller, communiquer et partager), en fonction de ces compétences et facilités

Objectifs

Toucher les publics cibles, créer de la cohésion entre les acteurs, agir en complémentarité et en lien avec les besoins et attentes des publics

Moyens

Interconnaissance entre les acteurs du territoire concerné, identification du périmètre d'action de chacun pour créer des passerelles efficaces pour le public et agir en complémentarité plutôt qu'en concurrence, partager des objectifs communs

Besoins

Légitimation du référent local par le schéma pour une meilleure lisibilité par les acteurs, les parents et les élus (lien avec les CTG)

OUTILLER

Acteur ressource, relayer les outils et connaissance du réseau, mutualisation, relayer les appels à projets diffusés par le réseau, proposer des Matinales en lien avec les besoins du territoire

Objectifs

Etre identifié comme personne ressource, faciliter la diffusion d'outils sur le territoire, agir de manière coordonnée et collective ; savoir orienter

Moyens

Veiller, mutualiser, valoriser, alerter, Matinales, catalogues des Matinales, des outils, Répertoire des intervenants

Besoins

Etre repéré en tant que référent local/personne ressource sur le territoire, communication du schéma auprès des élus, articulation avec la tête de réseau pour outillage, disposer d'un kit d'animation, faire vivre la cartographie, temps dédié pour appropriation et diffusion des outils

COMMUNIQUER ET PARTAGER, OUTILLER

Acteur ressource, relayer les outils et connaissance du réseau, mutualisation, relayer les appels à projets diffusés par le réseau, proposer des Matinales en lien avec les besoins du territoire et

Valoriser les expériences, les acteurs, les parents ; proposer des articles pour la lettre du réseau, renseigner les actions sur le site

Objectifs

Rendre visible et lisible, montrer l'intérêt du réseau ; valoriser ; mutualiser, soutenir, mettre en lien, orienter

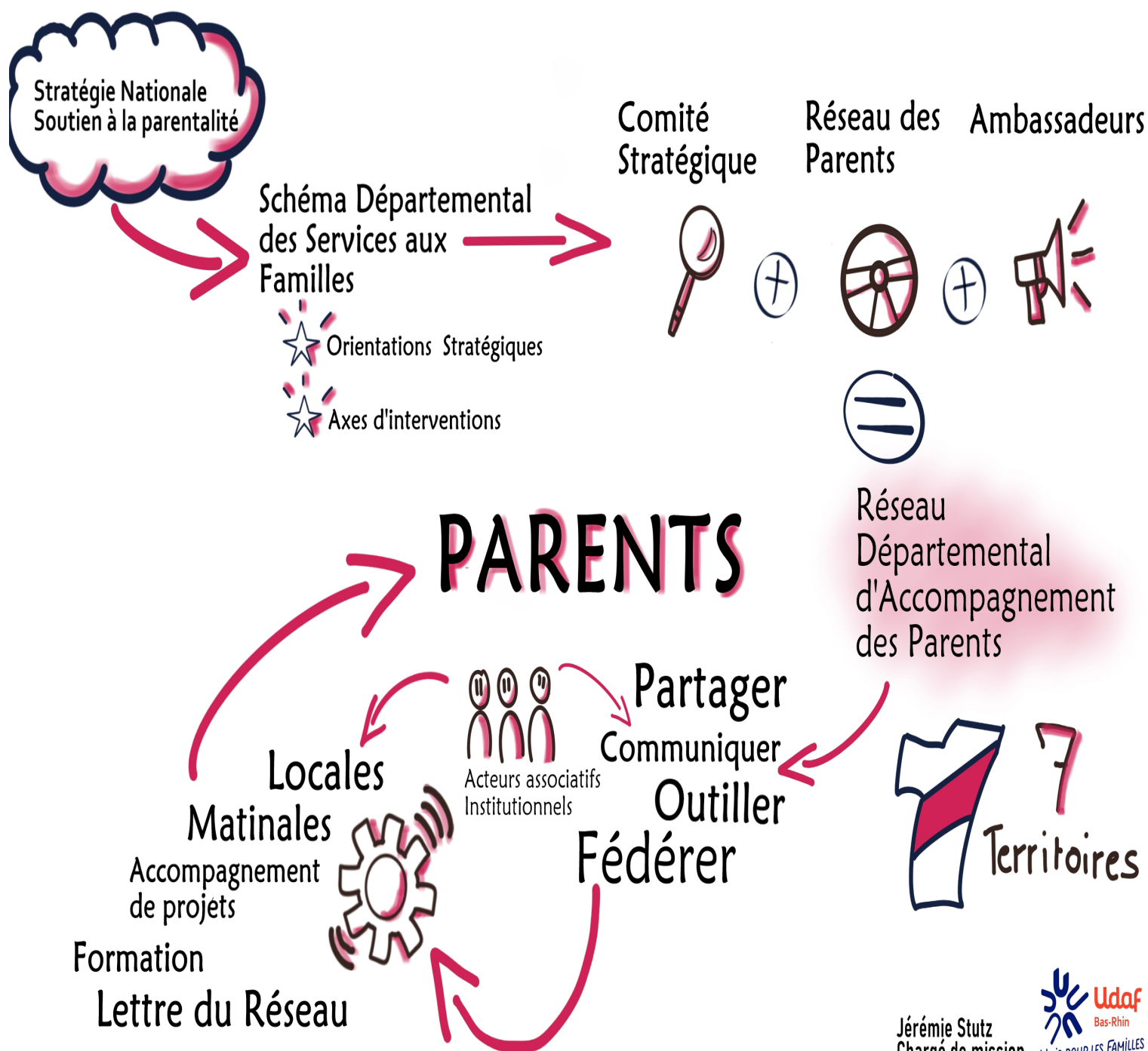
Moyens

site, Facebook, lettre, newsletter, BAL dédiée, réunions, actions

Besoins

Plaquettes explicatives du réseau, action de communication ciblée sur les territoires ; temps pour réseauter, s'informer, diffuser support de partage : exploiter l'extranet du site du réseau

SCHEMA RÉCAPITULATIF





réseau d'accompagnement des
PARENTS

Mail : animation@reseaudesparents67.fr

Site : www.reseaudesparents67.fr

Udaf Bas-Rhin - 19 rue du Faubourg National - CS 70062 67067 Strasbourg Cedex

www.reseaudesparents67.fr - animation@reseaudesparents67.fr

www.facebook.com/reseaudespartents67